

28 MAI 2019

Le Havre Seine Métropole  
24 MAI 2019  
Département Territoire Durable  
et Qualité de Vie

COURRIER ARRIVÉ  
22 MAI 2019  
LE HAVRE SEINE METROPOLE  
Direction Générale

MONSIEUR LE PRESIDENT  
LE HAVRE SEINE METROPOLE  
19 RUE GEORGES BRAQUE  
CS 70854  
76085 LE HAVRE CEDEX

23.5 Agri GA  
LONI

**Siège Social**  
Chemin de la Bretèque - CS 30059  
76237 Bois-Guillaume cedex  
Tél. : 02 35 59 47 47  
Fax : 02 35 12 21 08  
Email : accueil76  
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : JG/NM  
**Pôle Territoires et Environnement**  
Dossier suivi par Mme Juliette GIACOMAZZO  
Ligne directe : 02.35.59.47.20  
territoires76@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 17 mai 2019

Objet : Avis sur le projet de révision du Règlement Local  
de Publicité (RLP) de la commune du HAVRE

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 12 avril 2019, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture, en vertu des dispositions prévues aux articles L581-14 et suivants du Code de l'Environnement et L153-11 et suivants du Code de l'Urbanisme. Nous vous en remercions.

La révision du RLP doit permettre à la ville du Havre de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions du Code de l'Environnement (loi dite « Grenelle II »).

Après analyse, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur ce dossier et donnons un **avis favorable** au projet de RLP.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de révision, la version définitive et applicable de votre Règlement Local de Publicité, soit sous forme papier, soit sur CD.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR  
Vice-Président de la Chambre d'agriculture  
Président de la Commission Territoires

